



KEVIN FERMINE

ACCESSIBILITE | INCLUSION | ENGAGEMENT



# CHARTRE DES COLLABORATIONS ENGAGEES



## LES DROITS EXISTENT. FAISONS-LES APPLIQUER.

Pour l'application stricte de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.



**KEVIN FERMINE**

Créateur de contenu engage pour l'accessibilite et l'inclusion



**SITE WEB**

[www.kevin-fermine.fr](http://www.kevin-fermine.fr)



**CONTACT COLLABORATION**

[collaborations@kevin-fermine.fr](mailto:collaborations@kevin-fermine.fr)

“ L'accessibilite n'est pas une option. C'est un **droit.** ”



ACCESSIBILITE



INCLUSION



TRANSPARENCE



ETHIQUE



REFUS DU VALIDISME



## **Préambule**

Depuis le lancement de ce site en février 2026, le travail que j'y développe repose sur une idée simple : l'accessibilité ne peut pas être traitée comme un argument de communication. Elle engage des usages concrets, des contraintes réelles et des droits fondamentaux. La confronter à la réalité — sans ménager les discours — est la seule manière de lui rendre ce qu'elle mérite.

C'est dans ce cadre que des collaborations peuvent exister. Non comme un outil de promotion, mais comme un levier pour comprendre, analyser et, si possible, faire évoluer les pratiques. Cette charte définit les conditions dans lesquelles elles sont possibles.

## **Une approche fondée sur le réel**

Tous les contenus produits dans le cadre d'un partenariat reposent sur des expériences concrètes, effectivement vécues. L'accessibilité n'est pas évaluée sur la base des déclarations d'un prestataire, d'une plaquette commerciale ou d'un label affiché : elle est testée en conditions réelles d'usage, sans mise en scène, sans adaptation artificielle préalable à la visite. Ce que je décris est ce que j'ai trouvé.

## **Accessibilité effective ou volonté sincère de progresser**

Je n'attends pas d'un partenaire qu'il soit parfait. Aucune structure ne l'est, et cette exigence serait à la fois irréaliste et contre-productive. Ce que j'attends, en revanche, c'est soit une accessibilité effective — vérifiable, documentée, cohérente avec les besoins réels des personnes concernées — soit une démarche sincère d'amélioration, avec des engagements concrets et des étapes identifiables.

L'objectif n'est pas de sanctionner. Il est de valoriser ce qui mérite de l'être, et d'identifier ce qui reste à faire.

-----

**Charte des collaborations engagées** – *Les conditions dans lesquelles je travaille avec des partenaires*

## **Une indépendance éditoriale totale**

Aucune collaboration ne peut remettre en cause la liberté d'analyse. Aucun contenu n'est soumis à validation préalable par le partenaire. Les observations sont libres, y compris lorsqu'elles sont critiques. L'expérience réelle prime sur toute logique d'image. Ce principe n'est pas négociable — il conditionne la valeur même du contenu produit.

## **Des valeurs non négociables**

Toute collaboration doit être en cohérence avec les principes qui structurent ce travail : accessibilité réelle, inclusion, transparence, éthique, et refus explicite du validisme et des pratiques excluantes. Ces valeurs ne sont pas des éléments de communication : elles définissent ce que je suis en mesure de défendre publiquement.

## **Des collaborations sélectionnées**

Les propositions de collaboration sont étudiées avec attention, mais elles ne sont pas systématiquement acceptées. Seules sont retenues celles qui présentent un intérêt documentaire ou analytique réel, qui s'inscrivent dans une démarche sincère, et qui respectent le cadre défini par cette charte. Le volume de collaborations n'est pas un objectif.

## **Une parole libre, au service de l'amélioration**

Les contenus produits dans le cadre d'un partenariat peuvent faire apparaître des points positifs comme des limites ou des axes d'amélioration. C'est précisément cette capacité à nommer les deux qui donne à ces contenus une utilité réelle — pour les lecteurs, et pour les partenaires eux-mêmes. Un contenu qui ne dit que ce qui est satisfaisant n'est utile à personne.

## **Transparence vis-à-vis du public**

Toute collaboration est clairement indiquée dans le contenu concerné. Le lecteur doit pouvoir identifier la nature de la collaboration et les conditions dans lesquelles elle a

-----

**Charte des collaborations engagées** – *Les conditions dans lesquelles je travaille avec des partenaires*

été réalisée. Cette transparence n'est pas une contrainte réglementaire : c'est une exigence de cohérence avec ce que ce travail défend.

### **Refus des pratiques contraires à cette démarche**

Toute demande visant à orienter le contenu, à limiter la critique ou à modifier la restitution de l'expérience vécue entraîne un refus immédiat, ou un arrêt de la collaboration si cette demande intervient en cours de production. Il n'existe pas de formulation acceptable pour ces demandes.

### **Des collaborations utiles et constructives**

Au-delà des conditions formelles, ce que je cherche dans un partenariat, c'est une utilité réelle : mieux comprendre les enjeux d'accessibilité dans un secteur donné, identifier les obstacles concrets que rencontrent les personnes handicapées, valoriser les pratiques qui méritent de l'être, et contribuer — modestement mais concrètement — à faire évoluer ce qui peut l'être.

---

**Charte des collaborations engagées** – *Les conditions dans lesquelles je travaille avec des partenaires*

## Objectifs des collaborations

Objectif	Description	Moyens	Finalité
Informer	Apporter une vision claire et documentée de l'accessibilité réelle	Articles, retours terrain	Compréhension des enjeux
Vérifier	Confronter les discours à la réalité vécue	Tests en conditions réelles	Réduire l'écart promesse / réalité
Valoriser	Mettre en avant les pratiques qui méritent de l'être	Contenus dédiés	Encourager les initiatives positives
Accompagner	Soutenir les démarches sincères d'amélioration	Analyse constructive	Faire évoluer les pratiques
Sensibiliser	Montrer les obstacles réels, sans les édulcorer	Témoignages, exemples concrets	Prise de conscience
Analyser	Porter un regard critique sur les pratiques du secteur	Études et retours documentés	Meilleure lecture des enjeux
Lutter contre le validisme	Questionner les pratiques excluantes, nommer ce qui exclut	Contenus engagés	Approche plus inclusive
Construire	Développer des collaborations qui ont un impact réel	Projets ciblés et évalués	Impact concret et mesurable

### En conclusion

Les collaborations ne sont pas une finalité. Elles sont un moyen d'agir, de comprendre et de faire évoluer les pratiques dans un secteur où l'écart entre le discours et la réalité reste souvent considérable. Elles reposent sur un principe simple : exigence, honnêteté, et volonté commune de progresser.

**Si cette démarche résonne avec vos enjeux, contactez-moi :**  
[collaborations@kevin-fermine.fr](mailto:collaborations@kevin-fermine.fr)

Les droits existent. Faisons-les appliquer.

*Pour l'application stricte de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.*

-----

**Charte des collaborations engagées** – *Les conditions dans lesquelles je travaille avec des partenaires*